

Image not found or type unknown



Mise sous tutelle et récupérer mes affaires chez lui

Par **ailey**, le **27/09/2021** à **14:19**

Bonjour,

Mon père va être mis sous tutelle, il est hospitalisé. Je possède certaines de mes affaires qui sont restées chez lui. Ais je le droit de les récupérer, si oui sous quelles conditions.

Salutations

Par **youris**, le **27/09/2021** à **17:38**

bonjour,

être mis sous tutelle, ne signifie pas être en prison ou être privé de visites.

il faut simplement savoir si votre père vous autorise à vous rendre dans son domicile pour y récupérer vos affaires ce qui implique vous ayez les clés.

si vous craignez des réactions de son entourage, vous pouvez vous faire accompagner d'un tiers et de faire l'inventaire de vos affaires récupérées.

salutations